



Syndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

L'Atrium - 5, place des vins de France – 75573 Paris Cedex 13

☎ 01 53 44 21 53 ☎ 01 53 44 21 54

@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr - www.cgt-ccrf.net

Paris, le 12 janvier 2018

Communiqué de presse du SNACCRF-CGT

Lait Lactalis contaminé : la confiance dans les entreprises a ses limites, leurs profits !

Pourquoi faut-il que les crises soient les seules occasions de se rappeler que les opérateurs économiques sont guidés par leurs intérêts financiers et que l'intérêt général est de la responsabilité de l'Etat ? Après toutes une série d'autre, les scandales des « lasagnes à la viande de cheval », du « Dieselgate » ou des œufs au fipronil, survient celui du lait infantile Lactalis contaminé par des salmonelles.

Lactalis, premier fabricant mondial de produits laitiers, est un acteur mondial majeur du marché du lait infantile. Ses exportations concernent de nombreux pays dont des pays pauvres qui n'ont pas les moyens de gérer ce genre de situation pouvant faire de très nombreuses victimes.

Cette affaire, qui engage au premier chef la responsabilité de Lactalis, révèle de nouveau les conséquences de l'addition d'une désorganisation de la DGCCRF et des politiques assumées des suppressions d'emplois : de 3600 en 2008, nous sommes passés à moins de 3000 en 2012. Effectifs maintenus sous la présidence Hollande à la suite des luttes des personnels DGCCRF. Néanmoins, le gouvernement Macron et son ministre de l'économie Bruno Le Maire, ont décidé, notamment dans le cadre de CAP 2022, de nouvelles suppressions d'emplois à hauteur de – 45 emplois dès 2018.

Ainsi le service CCRF implanté en Mayenne a vu ses effectifs fondre de moitié depuis une dizaine d'années, passant d'environ 15 à 7-8 agents pour accomplir ses missions à l'échelle du département. Cette saignée a provoqué le transfert des contrôles du site sensible de l'usine de Craon à la DIRECCTE à Nantes, posant de réels problèmes de proximité et de réactivité.

Dans cette situation, les baisses d'effectifs décidées par le gouvernement Macron mettent en danger la présence administrative et les contrôles des territoires. Dans le même temps, la possibilité pour la DGCCRF de saisir la justice, aujourd'hui si volontiers mise en avant, s'est réduite de façon considérable au profit de suites administratives, voire d'une absence de suite.

Dans ce contexte déjà extrêmement dégradé, le gouvernement veut faire passer un projet de loi promouvant la politique du laisser-faire et de la toute confiance aux entreprises sous la forme du « droit à l'erreur » et du « droit au contrôle » sans sanction. Son adoption ferait de la DGCCRF un organe de conseils aux entreprises, exercice bien éloigné du rouleau compresseur répressif complaisamment mis en avant ces jours-ci par notre ministre.

La CGT rappelle que compte-tenu des baisses d'effectifs en cours et à venir, les projets d'inter-départementalisation, de régionalisation et des mutualisations ne peuvent se substituer aux compétences et connaissances développées localement en lien direct avec le tissu économique.

Pour répondre aux enjeux primordiaux de santé, de sécurité et de loyauté, dont la responsabilité incombe à l'Etat, la CGT propose pour la DGCCRF une toute autre organisation du service associé à des recrutements d'inspecteurs et contrôleurs de la CCRF implantés dans les départements pour atteindre un effectif national de 4000 agents et que s'exerce une véritable police économique.